

Paris, le 11 juin 2019

Comptes de la Sécu : les efforts de la médecine de ville seront-ils enfin reconnus ?

La Commission des comptes de la Sécurité Sociale (CCSS), qui s'est tenue ce matin et à laquelle la CSMF participe, a fait part de son inquiétude. Le déficit de la Sécurité Sociale devrait à nouveau se creuser en 2019, du fait d'un ralentissement de la conjoncture économique et de l'impact des mesures sur le pouvoir d'achat pour répondre à la crise des Gilets Jaunes.

Cependant, l'Objectif national de dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) voté pour 2019 devrait être respecté, grâce aux efforts continus des médecins libéraux depuis plusieurs années pour contenir les dépenses de soins de ville. Le rapport de la CCSS précise que « sur la base de la répartition rectifiée en LFSS pour 2019, les dépenses de soins de ville sont en sous-exécution de 0,3 Md€ ». Le comité d'alerte de l'ONDAM a aussi noté dans l'avis du 29 mai 2019 que « les dépenses de soins de ville moins élevées que l'objectif rectifié pour 2018 créent un effet de base favorable de 250 M€ sur 2019 » et que « le rythme de progression des dépenses de soins de ville des quatre premiers mois de l'année en date de remboursement par rapport à la période comparable de l'année 2018 est modéré ».

Ces bons résultats ne doivent pourtant pas masquer la réalité. Il est plus qu'urgent de réorganiser le système de santé français qui souffre, tout particulièrement la médecine de ville. Pour qu'elle puisse assurer les soins de proximité sur l'ensemble du territoire, il lui faut les moyens nécessaires, tant en médecine générale qu'en médecine spécialisée.

Les médecins libéraux sont prêts à s'engager dans la transformation du système de santé mais la CSMF veillera à ce que leur rôle et leurs efforts soient reconnus au travers de moyens organisationnels et financiers suffisants.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.